

ENTRÉE-MOUS'

THIAVILLE 1/4 MEURTHE

AVRIL 82



I.- EN DIRECT DU CONSEIL.

Réuni le 23 avril 1982, le Conseil.

- vote, après avis des commissions, le budget primitif qui s'établit ainsi:

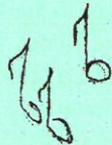
Fonctionnement	Dépenses:	456 402 F
	Recettes:	465 494 F
Investissement	Dépenses:	144 277 F
	Recettes:	135 223 F

La diminution importante des recettes attendues des produits fiscaux et en particulier des ventes de coupes impose un budget particulièrement austère qui devra être conduit avec une rigueur encore plus grande que les années passées. Compte tenu des engagements réalisés ou en cours, certains investissements seront donc reportés et seuls les travaux urgents seront réalisés; l'examen des subventions aux Associations locales aura lieu en fin d'année.

- vote les budgets annexes.
- sollicite la délivrance d'une coupe hors compte.
- fixe au 12 Mai 1982 à 18 heures la date de dépôt des soumissions concernant l'adjudication du transport des affouages et désigne Messieurs GEORGE et FRESSE pour assister le Maire dans cette opération.
- donne délégation à la Commission des forêts pour fixer le prix de vente des affouages, compte tenu du prix obtenu par adjudication pour le transport.
- décide que le montant de la location des droits de chasse (lot de 16 hectares) sera fixé ultérieurement.
- décide que les clauses d'application et d'exploitation seront désormais celles applicables en forêt domaniale, dans un but d'harmonisation et ce, dans les 2 lots (16 et 259 ha).

Concernant les droits de chasse dans le lot de 259 hectares:

- décide que la durée du contrat sera de 6 ans à compter du 1er juillet 1982, avec révision du prix chaque année,
- fixe à 10 le nombre de fusils,
- précise que l'adjudication sera faite selon la formule " combinaison des enchères verbales et soumissions cachetées ",
- précise que l'implantation ou l'utilisation éventuelle d'une baraque de chasse sera examinée avec l'adjudicataire ultérieurement,
- fixe au dimanche 6 Juin 1982 à 10 h 30 à l'Annexe du Foyer Rural l'adjudication,
- indique que les soumissions cachetées devront être remises sous double enveloppe fermée, à l'avance en Mairie ou au plus tard avant le début de l'adjudication, c'est-à-dire avant le 6 Juin avant 10 h 30,



- désigne le Maire pour assurer la publicité utile,
- rappelle que l'A.C.C.A de Thiaville/M dispose d'un droit de préemption

II.- LE BONHEUR GENEREUX.

- Le 10 Avril 1982, à l'occasion du mariage VAREILHES - GENIN, la quête a produit la somme de 618 F remise au Club de l'Amitié;

- Le 17 Avril 1982, à l'occasion du mariage POIREL - DIDIER, la somme de 617,60 F a été collectée pour être répartie par quart entre la Coopérative Scolaire, les Anciens Combattants, la Chorale et le Club de l'Amitié.

Toutes nos félicitations aux jeunes époux et à leurs familles avec nos vifs remerciements.

III.- PROCHAINES MANIFESTATIONS.

- 23 Mai : Rallye pédestre à Lachapelle
- 19 Juin : Soirée Association Familiale (repas - danse)
- 24 Juin : Voyage Club de l'Amitié
- 26 Juin : Après-midi récréatif A.P.E.
- 26 Juin : Chorale M.J.C. de Baccarat
- 1er Juillet : Début de la Ruche

IV.- CARTES D'IDENTITE - PASSEPORTS.

Il n'est pas superflu de rappeler que les mois qui précèdent immédiatement les vacances d'été connaissent une affluence de demandes de cartes d'identité et passeports à la Sous-Préfecture, d'où un allongement des délais.

Aussi n'attendez pas la dernière minute pour faire votre demande éventuelle. Se présenter en Mairie avec (sauf cas particuliers):

- carte d'identité: imprimés remplis (fournis par la Mairie), deux photos d'identité (récentes), un timbre fiscal à 100 F (à acheter dans les bureaux de tabac, ou à la recette ruraliste), l'ancienne carte.
- passeport: imprimés remplis (fournis par la Mairie), la carte d'identité, deux photos d'identité (récentes) et un timbre fiscal à 200 F.

V.- PERMIS DE CONSTRUIRE.

Demandes déposées en Mairie:

- Le 2 avril, Mr. Jean-Luc Demange, 14, rue de la Libération, pour un hangar à ériger sur sa parcelle sise " Pré de la Scie ".
- Le 9 avril, Mr. Denis Michel, 9 bis, rue Victor Brajon à Raon-l'Etape, pour une maison d'habitation à construire à Bellevue, parcelle 93, section C.
- Le 16 avril, Mr. Michel Fontaine, Chemin de la Criquette à Raon-l'Etape pour modification à la maison qu'il a acquise rue de la Libération à Thiaville/M.

VI.- PROTECTION CIVILE.

La manœuvre interdépartementale aura lieu à Thiaville/Meurthe comme annoncé dans le précédent bulletin le dimanche 16 Mai. Les adolescents et adultes volontaires pour jouer le rôle des blessés sont priés de se faire connaître sans tarder soit chez Mr. Roger ERHARD, Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers, Mr. Georges CUNY, son Adjoint, tous deux domiciliés à Fagnoux, ou auprès de Mr. FOUSSE, Directeur de l'école ou encore Mr. NEUHAUSER, garde-champêtre. D'avance, merci.

M . J .

ON NOUS PRIE DE FAIRE PART

I.- LE COIN DES ANCIENS COMBATTANTS DE THIAVILLE - LACHAPELLE.

Journée du 8 Mai 1982: A l'occasion de la commémoration de l'Armistice du 8 Mai 1945 et du rétablissement officiel de cet anniversaire mémorable, la Municipalité de Lachapelle et l'A.M.C. vous font part de l'organisation de ces festivités, qui auront lieu à Lachapelle.

.../...

- 8 h 45: dépôt de gerbes au monument aux Morts de Thiaville/Meurthe,
- 9 h 15: office religieux en l'église paroissiale de Lachapelle.

A l'issue de cette messe, rendez-vous en délégation des corps constitués sous la conduite de nos Maires respectifs au monument aux Morts où un message émanant du Ministère des Anciens Combattants sera dit par Monsieur le Maire de Lachapelle. Les gerbes offertes par les Municipalités sœurs et l'A.M.C. seront déposées.

Puis suivra la remise de décorations, effectuée par Monsieur BIETRY, notre Président d'Honneur et parrain à la demande des cinq récipiendaires: Messieurs Jean COLIN, Daniel AUBRY, Albert JACQUEL, Charles THOUVENIN et Guy THOUVENIN.

A l'issue de ces cérémonies rehaussées par la présence d'un peloton du 3ème Régiment de Cuirassiers de Lunéville, de ses trompettes, ainsi que de la Chorale de Thiaville et son chant des " Partisans ", un vin d'honneur sera offert par la Municipalité de Lachapelle en sa Mairie.

Nous invitons cordialement nos concitoyens de Thiaville et Lachapelle à participer et souhaitons la présence nombreuse des jeunes et des enfants à ces cérémonies.

Journée du 9 Mai 1982: Comme suite à notre réunion du 4 Avril, nos camarades de l'A.M.C. sont informés que le repas annuel de l'A.M.C. de Thiaville - Lachapelle aura lieu le 9 Mai 1982 à 12 h 30 au Foyer Rural de Thiaville (près de la Mairie).

Un menu de choix est prévu et nous prions instamment les membres de l'A.M.C. d'adresser leurs inscriptions ainsi que celles de leurs familles et amis au plus tard le 5 Mai 1982, soit à:

- Monsieur Pierre MULLER, boulanger,
- Monsieur Jean FLEURENCE, 25, lot. de Bellevue, tél. 372 17 26,
- Monsieur Jacques SOUVAY, 7, lot. de Bellevue, tél. 372 16 64

Journée du 13 Juin 1982: La sortie promenade prévue au planning annuel n'aura pas lieu, la conjoncture économique actuelle conduisant à des prix de revient excessifs.

Vente de bleuets: Les 8 et 9 Mai 1982, à l'issue des offices religieux de Lachapelle et Thiaville, nos charmantes vendeuses vous solliciteront.

Merci d'avance pour votre générosité.

Dons: de Monsieur Michel RAMELLA, 50 F le 14 Février 1982 et 100 F le 4 Avril 1982.

- Don anonyme de 100 F.
- A l'occasion du mariage de Marie-Cécile DIDIER, fille de notre sympathique sociétaire, avec Monsieur Hubert POIREL, une somme de 164,40 F a été remise à notre section. Nous nous associons à la joie des deux familles et adressons aux jeunes époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Tous nos remerciements à tous ces généreux donateurs.

J . F .

II.- FOYER RURAL.

1.- Club Guitare: Après quelques semaines de fonctionnement, le Club Guitare se devait d'offrir une soirée dédiée aux parents, ce qui fut fait le vendredi 16 Avril.

En assistant au cours d'initiation, les parents ont pû, en effet, se rendre compte des progrès méritoires accomplis par leurs guitaristes...

La soirée musicale s'est ensuite prolongée autour d'un buffet froid, brillamment préparé par les jeunes, dans une ambiance très chaleureuse.

R . D .

.../...

2.- GYMNASTIQUE FEMININE:

Promotion: Le 2ème degré de Culture physique et Yoga a été obtenu par Mademoiselle Sophie SOLINSKI;

Le 1er degré de Culture Physique et Yoga a été obtenu par Mademoiselle Nathalie MULLER.

Toutes nos félicitations et bonne continuation.

J . S .

III.- ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES DE THIAVILLE-LACHAPELLE.

Conformément à nos statuts, depuis un an, nous organisons des activités périscolaires pour les jeunes des deux villages, les mercredis après-midi essentiellement.

Constatant que le Foyer Rural de THIAVILLE propose de se charger des occupations des jeunes, nous décidons de cesser nos activités, afin d'éviter tout empiètement d'une Association sur l'autre. Néanmoins, les manifestations prévues seront maintenues (sortie en autocar en mai-juin et l'après-midi récréative du 26 juin).

Nous sommes persuadés que les moyens importants dont dispose le Foyer Rural par rapport aux nôtres, réduits surtout aux participations des parents, permettront de satisfaire encore mieux les enfants.

Le Bureau de l'A.P.E.

IV.- ASSOCIATION FAMILIALE.

- Don: La somme de 150 F a été versée à l'Association Familiale de Thiaville-Lachapelle par Mr. et Mme Henri POIREL que nous remercions chaleureusement.

C. C.

V.- CLUB DE L'AMIRIE.

- Générosité: Nous renouvelons nos remerciements aux généreux donateurs et en particulier aux jeunes couples qui viennent de s'unir en notre commune. Nous leur présentons nos vœux de bonheur et félicitons à nouveau leurs heureux parents.

- Prochain voyage du Club: Comme prévu au calendrier des Fêtes et Manifestations, notre voyage aura lieu le jeudi 24 Juin prochain.

Saint-Dié, Gérardmer, Le Tholy, avec repas de midi pris au Restaurant de la Grande Cascade. Retour par Epinal avec visite de la ville et des environs et souper au Restaurant au château à Saint-Rémy.

Seul le repas de midi sera à la charge des participants.

Les inscriptions ainsi que l'heure du départ seront communiquées ultérieurement.

A. B .

THIAVILLE AU XIX^{ème} SIECLE:

L'AFFAIRE DE L'EGLISE ET DE L'ECOLE DE FILLES(1872 - 1880)

(suite)

5.3.1875: Les premiers à protester sont une trentaine d'habitants de Fagnoux, par une véhémement pétition adressée au Préfet: " La majorité du Conseil Municipal a à plusieurs reprises manifesté le désir d'ériger une église dans le centre de la commune de Thiaville "... " Nous sommes étonnés que nos mandataires soient aussi peu soucieux des intérêts de la commune. Nous possédons une église, commune avec Lachapelle et située dans cette dernière localité distante d'environ 1 300 mètres de Thiaville, un presbytère existe aussi et ces édifices sont en assez bon état; est-ce pour éviter ce trajet de 1 300 mètres que l'on veut nous jeter dans une dépense qui ne serait pas inférieure à 50 000 francs, et que l'on ne pourrait couvrir sans aliéner une partie des propriétés communales. Nous ne le pensons pas, car nous ne voyons dans cette affaire qu'un amour-propre mal placé. "

Les signataires évoquent ensuite la nécessité plus urgente d'une école décente, et évoquant le trajet que les enfants de Fagnoux doivent faire deux fois par jour: " trouvera-t-on encore qu'il soit pénible pour des hommes faits de faire tous les dimanches un trajet de 1 300 mètres pour se rendre à l'église? Nous espérons, M. le Préfet, que vous voudrez bien ordonner une enquête sur la situation qui est faite à l'instruction dans la commune de Thiaville. Et s'il nous était permis de formuler un avis, nous demanderions que les enfants des deux sexes fussent séparés, ou ce qui vaudrait peut-être autant, qu'il fût établi une salle d'école au hameau de Fagnoux. "

10.08.1875: Réponse de la Municipalité de Thiaville: " Cette protestation a été rédigée par une main étrangère qui a influencé les plaignants dont la plupart n'ont pas d'enfants à envoyer à l'école et qui se trouvent placés presque aussi à proximité de l'église de Lachapelle que de celle qu'on désire construire... "

14.08.1875: La Municipalité de Lachapelle est saisie de l'affaire et s'y oppose énergiquement, alléguant que son église est " plus que suffisante, ainsi que le cimetière " et " proteste d'avance contre toute distraction du mobilier ". "

15.08.1875: Thiaville, sur un ton méprisant, rétorque à " ces MM. de Lachapelle", point par point, à leurs " insinuations malhonnêtes . "

25.08.1875: Un projet et un devis estimatif s'élevant à 43 575 Francs sont établis par M. Vautrin, architecte à Nancy. Pour financer le projet, on compte sur 2 770 francs de fonds libres en caisse, 8 111 francs recueillis par souscription, 2 000 francs provenant de la vente des sources à la ville de Baccarat, 1 200 francs du bois du Craincy et 27 500 francs de 5 coupes de bois concédés en cantonnement.

20.11.1875: La commune acquiert pour 2 100 francs à raison de 3 francs le mètre carré, 7 ares de terrain appartenant à MM. Paradis Eugène, Boudot Jean-Claude, Aubry Christophe et Bareth Modeste pour l'église, et pour 520 francs, 20 ares à La Fin des Ognons appartenant à MM. Balland Joseph, Oliot Bernard et Mme GOEURY Sophie pour l'établissement du cimetière.

05.10.1876: Les plans et le devis de l'église sont approuvés par le Conseil Municipal. Mais quand la Municipalité demande l'autorisation d'entreprendre les travaux, elle se voit rappeler à l'ordre au sujet de l'école. " M. Gigot vit là une occasion d'obtenir l'établissement de l'école de filles ." (lettre du Sous-Préfet à M. Michaut, député, du 15.12.1877).

16.11.1876: Rapport de l'Inspecteur d'Académie: " Dans la commune, on nourrit le projet d'une construction d'église, tout en reconnaissant qu'il y a urgence de songer non seulement à améliorer la maison actuelle, mais de construire aussi une école de filles... J'ai l'honneur de vous prier, M. le Préfet, de bien vouloir attirer l'attention du Conseil Municipal de Thiaville sur cette situation et de lui demander d'exprimer par une délibération, auquel de ces deux projets (école ou église) il entend donner la priorité. "

12.12.1876: Lettre du Préfet au Sous-Préfet: " La commune de Thiaville se trouve donc sous le coup de la loi et jusqu'alors elle n'a pris aucune disposition en vue de remplir les obligations qui lui sont imposées. Cet état de choses ne saurait durer plus longtemps... Dans ces conditions, je ne saurais permettre à la commune de Thiaville de laisser de côté une dépense obligatoire et urgente et d'engager pour une longue période de temps toutes ses ressources en faveur d'une autre dépense dont je ne conteste pas l'utilité sans doute, mais qui n'a pas le caractère obligatoire. "

R . C .

(à suivre)